

COMMUNE DE MONTADY
Réunion du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2019
COMPTE RENDU DE SEANCE

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 avril 2019.

Le procès-verbal de la réunion du 2 avril 2019 a été validé sans observation par les membres du Conseil Municipal présents.

2) Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Depuis la réunion du 2 avril 2019, le Maire n'a pris aucune décision nouvelle.

3) Communauté de communes La Domitienne. Pacte financier et fiscal 2015/2020. 2019 - Avenant n°1.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 20 voix pour,
- Approuve les termes de l'avenant n°1 de la Convention cadre du pacte financier et fiscal 2019 à conclure avec la communauté de communes La Domitienne,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1 pour la commune de Montady.
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

4) Communauté de communes La Domitienne. Convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de matériels et de systèmes informatiques.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 20 voix pour,
- Approuve les termes la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de matériels et de systèmes informatiques,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention pour la commune de Montady.
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

5) Communauté de communes La Domitienne. Convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de matériels de signalisation verticale et horizontale.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 20 voix pour,
- Approuve les termes la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de matériels de signalisation verticale et horizontale,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention pour la commune de Montady.
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

6) Communauté de communes La Domitienne : Mise à disposition par la Commune de Montady à la Communauté de Communes de la Domitienne des biens meubles et immeubles permettant l'exercice des compétences des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif. Servitude de réseau - Convention entre la Commune et un particulier

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 20 voix pour,
- approuve cette mise à disposition des biens meubles et immeubles permettant l'exercice des compétences des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif par la Communauté de Commune La Domitienne,
- autorise Monsieur le Maire à signer les procès-verbaux contradictoires de mise à disposition des biens meubles et immeubles.
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

7) Communauté de communes La Domitienne : Composition du Conseil Communautaire de la Communauté de communes La Domitienne – Fixation du nombre de sièges et répartition dans le cadre d'un accord local

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 20 voix pour,
- valide le fait qu'un accord local soit passé et que la Communauté de Commune fixe, à 37 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de communes La Domitienne selon le tableau définit ci-dessus,
- autorise monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.,
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

8) Conseil Départemental : Convention d'entretien d'une voie verte entre Maureilhan et le Canal du Midi

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 20 voix pour,
- Valide la convention d'entretien de la voie verte entre Maureilhan et la Canal du Midi, sur la partie daont la commune est propriétaire,
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

9) SIVOM : Retrait de la CABM du SIVOM d'Ensérune

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 20 voix pour,
- Valide le retrait de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée du SIVOM d'Ensérune,
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

10) Servitude de réseau - Convention entre la Commune et un particulier

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,
A l'unanimité par 20 voix pour,
- Se prononce favorablement pour la création d'une servitude de réseau sur la parcelle E 908,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte et la convention correspondant ainsi que toute pièce s'y rapportant,
- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

11) Convention de partenariat d'animations cinématographiques à la salle Claude Nougaro

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,
A l'unanimité par 20 voix pour,
- Se prononce favorablement pour valider ce projet culturel,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions correspondantes ainsi que toute pièce s'y rapportant,
- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

12) Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public pour l'installation de terrasses

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,
A l'unanimité par 20 voix pour,
- Se prononce favorablement pour valider ce projet de convention,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions correspondantes ainsi qu'à établir des AOT et toute pièce s'y rapportant,
- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

13) Régularisation foncière - Désaffectation, déclassement et cession d'un espace mal cadastré

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,
A l'unanimité par 20 voix pour,
- Se prononce favorablement pour la désaffectation de cette parcelle,
- Valide le déclassement de cette parcelle,
- Autorise Monsieur Le Maire à la céder à 1€/m2 et à signer toute pièce s'y rapportant,
- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

14) Cession d'un terrain communal à un particulier

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,
A l'unanimité par 20 voix pour,
- Se prononce favorablement pour la vente de ce terrain section E n°536,
- Valide les conditions sine qua non que tout ouvrage sur ou surplombant la parcelle ne sera ni clôt ni couvert, et que toutes les garanties seront prises par le futur propriétaire de ne pas altérer les remparts et le domaine public existant,
- Autorise Monsieur Le Maire à la céder à 18€/m2 et à signer toute pièce s'y rapportant,
- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

15) Ressources humaines : Contrats pour accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

A l'unanimité par 20 voix pour,

- Se prononce favorablement pour la création de ces 2 contrats,
- Autorise Monsieur Le Maire à les signer,
- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

Date d'affichage :